



Les Engagements environnementaux de DELTA DORE :

Depuis 50 ans, notre métier est de favoriser les économies d'énergies et ainsi préserver nos ressources naturelles. C'est donc tout naturellement que nous nous impliquons, au quotidien, pour préserver notre environnement de demain.

ECO CONCEPTION

Démarche d'éco-conception de nos produits pour atténuer notre impact sur l'environnement.

ISO 14 001

«management environnemental»
Pour le site de production (Bonnemain)
Et le centre logistique (Tinténiac)

RECYCLAGE

73% de nos déchets sont valorisés.
Une plateforme de tri au cœur de l'usine de Bonnemain.

PEP ECOPASSEPORT

Outil pour mesurer et comparer l'empreinte environnement de chaque produit.

Ce document est conforme à la norme ISO 14020 relative aux principes généraux des déclarations environnementales, à la norme ISO 14025 relative aux déclarations environnementales de type III.

Produit de référence

TYMOOV 10RP2 (6357020)

Catégorie produit :

Fermetures extérieures enroulables / Volets roulants



Unité fonctionnelle :

Assurer le mouvement de la fermeture en effectuant 14 000 cycles de fonctionnement, sur une durée de vie de 15 ans, avec un couple de 10 Nm, sur une course de 2 mètres, correspondant à 6 tours d'enroulement par demi-cycle avec un diamètre de tube de 60 mm.

L'étude a porté sur l'évaluation environnementale du boîtier et de son l'emballage.

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modification, elles ne peuvent donc constituer un engagement.

Produits concernés par le PEP

Référence produit DD (PDR)	Référence commerciale (*)	Désignation
PDR01886	6357020	TYMOOV 10RP2
PDR01887	6357021	TYMOOV 20RP2
PDR01865	7011709	TYMOOV 6RP2
PDR01866	7011710	TYMOOV 6RP2 ZF54

Référence produit DD (PDR)	Référence commerciale (*)	Désignation
PDR01893	7011699	TYMOOV 10RP2 ZF54
PDR01894	7011700	TYMOOV 20RP2 ZF54
PDR01899	6357026	TYMOOV D10RP2
PDR01900	6357027	TYMOOV D20RP2

(*) Dans le cas où une référence commerciale ne serait pas indiquée, mais serait couverte par le PDR, le cas le plus défavorable lui sera appliqué.

Le Vieux Chêne 35270 Bonnemain (France) • T. : +33 (0)2 99 73 45 17 • deltadore@deltadore.com • www.deltadore.fr

DELTA DORE S.A. au capital de 2 227 496 € • N° d'identification : 897 080 289 RCS SAINT MALO • SIRET : 897 080 289 00027 • Code APE : 2651B
N° TVA intracommunautaire : FR 32 897 080 289

PEP_6357020_DDOR-00033-V01.02-FR

PEP ecopassport®

16/07/2025

1/6

Modèle énergétique

Modèle France

Matières constitutives

Masse totale (produit + emballage) : 1,8770 kg

Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
PA 6.6 30%GF	8,1 %	Acier	50,2 %	Oxide de Strontium	0,8 %
PVC	7,1 %	Cuivre	5,1 %	Fibre de verre	0,5 %
PC	2,5 %	Fer	4,5 %	Encre	0,4 %
POM	1,5 %	Bronze	0,3 %	Huile synthétique	0,3 %
PA 6.6	0,7 %	Divers autres	0,6 %	Divers autres	0,4 %
Divers autres	1,6 %				
				Emballage en % de la masse	
				Carton	9,1 %
				Papier	6,2 %
TOTAL Plastiques	21,5 %	TOTAL Métaux	60,7 %	TOTAL Autres et emballage	17,8 %

Substance dangereuse :

Le produit de référence ne contient pas de substances interdites par les réglementations en vigueur lors de la mise sur le marché.

Fabrication

Pour cette phase, près de 100% de la masse du produit a été prise en compte ainsi que les procédés industriels de mise en forme des matériaux et d'assemblage des pièces sur le site de Delta Dore et la consommation d'énergie.

Le site de production, certifié selon le référentiel environnemental ISO 14001, est situé à Bonnemain, Ille-et-Vilaine (35), en France.

Le Process de fabrication respecte les exigences de la directive RoHS 2011/65/CE, visant à limiter l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, de contribuer à la protection de la santé humaine, à la valorisation et à l'élimination non polluante des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les transports amont des matériaux et des composants depuis les sites des fournisseurs jusqu'à l'usine Delta Dore ont également été pris en compte.

Emballages et accessoires :

- Carton : 158,5 g

L'emballage a été conçu conformément à la directive Européenne 2004/12/CE relative aux emballages et au décret français 98-638.

- Notices papier : 124,0 g

Papier fibre nouvelle 100 %

Encre minérale

Distribution

Afin d'optimiser les transports, les produits sont distribués à partir de centres logistiques.

La distance moyenne retenue est de 600 km parcourus en camion, représentative d'une commercialisation en France.

Installation

Sont pris en compte dans cette étape d'installation le transport et le traitement en fin de vie des emballages générés lors de cette étape de cycle de vie. Le scénario de transport retenu pour la phase de traitement des déchets est de 200 km par camion.

Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.

Utilisation

Modèle énergétique utilisé : Modèle France

Scénario d'utilisation : En veille, la consommation du produit est de 0,455 W à 99,782% du temps.
En mode actif, la consommation est de 18,20 W à 0,218% du temps.

Pendant cette période le TYMOOV 10RP2 engendrera une consommation de 64,87 kWh.

Consommable : NA

Scénario de maintenance : NA

Fin de Vie

Conformément à la directive européenne 2012/19/EU (WEEE) ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques.

Conformément à la directive européenne 2006/66/CE (pour les produits à piles), les piles et les batteries ne doivent pas être jetées dans les ordures ménagères. Elles doivent être apportées dans un centre de collecte agréé.

Scénario de fin de vie retenu :

Traitement du produit dans la filière DEEE.

Scénario et hypothèses logistiques suivant étude ECO DEEE:

- Transport du produit vers un site de traitement sur 1000km (hypothèse conservatrice).
- Séparation des éléments nécessitant un traitement spécifique (piles, cartes électroniques,...).
- Traitement des composants nécessitant un traitement spécifique.
- Broyage et tri automatisé du reste du produit.
- Enfouissement des déchets résiduels et incinération des matières avec récupération d'énergie.

Indicateurs de fin de vie

Les potentiels théoriques de recyclage et de valorisation énergétique sont calculés selon le type de traitement en fin de vie (fonction de l'existence ou non de filières de recyclage, selon la norme IEC62635).

- Dans le cas du broyage :

Le potentiel de valorisation est de 68 % , dont un potentiel de recyclage de 66 %

- Dans le cas du démantèlement :

Le potentiel de valorisation est de 73 % , dont un potentiel de recyclage de 71 %

Le potentiel de recyclage correspond au pourcentage de matière pouvant être potentiellement recyclé (hors emballages) par les techniques actuelles existantes.

Le potentiel de valorisation consiste à utiliser les calories dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi générée pour chauffer des immeubles, produire de l'électricité, ...

Impacts environnementaux

Les calculs d'impacts environnementaux résultent d'une analyse de cycle de vie (ACV) du produit.

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie suivantes (détaillées précédemment) :

☒ Fabrication ☒ Distribution ☒ Installation ☒ Utilisation ☒ Traitement en fin de vie

Indicateurs de flux d'inventaire

Indicateurs	Unités	Total		Fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire	MJ	2,82E+00	100%	3,49E+00	124%	-8,17E-01	-29%	3,13E-07	0%	1,44E-01	5%	1,32E-03	0%
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières	MJ	6,32E+00	100%	4,96E+00	78%	1,37E+00	22%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ	9,15E+00	100%	8,45E+00	92%	5,49E-01	6%	3,13E-07	0%	1,44E-01	2%	1,32E-03	0%
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelable utilisées comme matières première	MJ	1,13E+03	100%	2,18E+02	19%	2,24E+00	0%	4,78E-02	0%	9,09E+02	80%	2,79E+00	0%
Utilisation de ressources d'énergie primaire non renouvelable utilisées comme matières premières	MJ	1,07E+01	100%	1,06E+01	100%	1,18E-03	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ	1,14E+03	100%	2,29E+02	20%	2,24E+00	0%	4,78E-02	0%	9,09E+02	80%	2,79E+00	0%
Utilisation de matière secondaire	kg	2,60E-01	100%	2,60E-01	100%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/
Utilisation nette d'eau douce	m³	1,26E+01	100%	1,24E+01	99%	3,84E-03	0%	4,76E-06	0%	1,40E-01	1%	4,79E-04	0%
Déchets dangereux éliminés	kg	5,63E+01	100%	4,29E+01	76%	4,22E-03	0%	1,14E-05	0%	1,09E+01	19%	2,53E+00	4%
Déchets non dangereux éliminés	kg	9,87E+00	100%	7,16E+00	73%	1,98E+00	20%	7,91E-03	0%	7,14E-01	7%	6,14E-03	0%
Déchets radioactifs éliminés	kg	2,41E-02	100%	1,65E-02	69%	1,20E-04	0%	7,70E-07	0%	7,41E-03	31%	2,93E-05	0%
Composants destinés à la réutilisation	kg	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/
Matériaux destinés au recyclage	kg	1,32E+00	100%	4,22E-02	3%	0,00E+00 (*)	0%	1,44E-01	11%	0,00E+00 (*)	0%	1,13E+00	86%
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg	2,04E-02	100%	1,41E-02	69%	0,00E+00 (*)	0%	6,30E-03	31%	0,00E+00 (*)	0%	0,00E+00 (*)	0%
Energie fournie à l'extérieur	MJ	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/	0,00E+00 (*)	/
Énergie primaire totale utilisée durant le cycle de vie	MJ	1,15E+03	100%	2,37E+02	21%	2,79E+00	0%	4,78E-02	0%	9,09E+02	79%	2,80E+00	0%



Indicateurs d'impacts environnementaux

Indicateurs	Unités	Total		Fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie	
Réchauffement climatique (GWP)	kg CO2 eq.	1,80E+01	100%	9,87E+00	55%	2,57E-01	1%	1,46E-02	0%	7,42E+00	41%	4,41E-01	2%
Appauvrissement de la couche d'ozone (ODP)	kg CFC-11 eq.	2,34E-06	100%	1,63E-06	70%	7,29E-08	3%	2,68E-09	0%	5,58E-07	24%	7,34E-08	3%
Acidification des sols et de l'eau (A)	kg SO2 eq.	3,18E-02	100%	2,21E-02	70%	7,97E-04	3%	1,00E-05	0%	8,51E-03	27%	3,65E-04	1%
Eutrophisation (EP)	kg(PO4)3- eq.	9,28E-03	100%	6,55E-03	71%	1,95E-04	2%	2,37E-05	0%	2,36E-03	25%	1,43E-04	2%
Formation d'ozone photochimique (POCP)	kg C2H4 eq.	3,37E-03	100%	2,37E-03	70%	4,35E-05	1%	2,82E-06	0%	9,14E-04	27%	3,71E-05	1%
Epuisement des ressources abiotiques – éléments (ADPe)	kg Sb eq.	2,64E-03	100%	2,64E-03	100%	1,42E-08	0%	2,26E-12	0%	2,18E-06	0%	4,28E-09	0%
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles (ADPf)	MJ	1,64E+02	100%	9,35E+01	57%	1,87E+00	1%	4,71E-02	0%	6,67E+01	41%	1,97E+00	1%
Pollution de l'eau (WP)	m³	1,62E+03	100%	9,58E+02	59%	5,55E+01	3%	1,13E+00	0%	4,06E+02	25%	1,98E+02	12%
Pollution de l'air (AP)	m³	1,95E+03	100%	1,37E+03	70%	1,26E+01	1%	1,65E-01	0%	5,52E+02	28%	2,07E+01	1%

Etude réalisée avec le logiciel EIME version 5.9.1, BBD CODDE-2018-11

(*) Signifie « représente moins de 0.01% du cycle de vie total du flux de référence »

Les impacts environnementaux du produit de référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent une famille environnementale homogène. Pour déterminer l'impact environnemental total d'un produit couvert par le PEP, il faut multiplier les indicateurs du produit de référence (réf. 6357020) par le coefficient défini dans le tableau ci-après :

Indicateur Total Ref (*)	GWP	ODP	A	EP	POCP	ADPe	ADPf	WP	AP	Énergie primaire totale utilisée durant le cycle de vie	Utilisation ne d'eau dou
6357021	1,04	1,02	1,02	1,02	1,02	1,00	1,04	1,02	1,03	1,07	1,00
7011709	0,97	0,95	0,96	0,97	0,98	1,00	0,98	0,95	0,99	0,98	0,92
7011710	0,98	0,95	0,97	0,97	0,98	1,00	0,98	0,93	m³	0,98	0,93
7011699	0,98	0,96	0,97	0,97	0,98	1,00	0,99	0,94	0,99	0,99	0,93
7011700	1,02	0,98	1,00	1,00	1,00	1,00	1,03	0,96	1,03	1,06	0,94

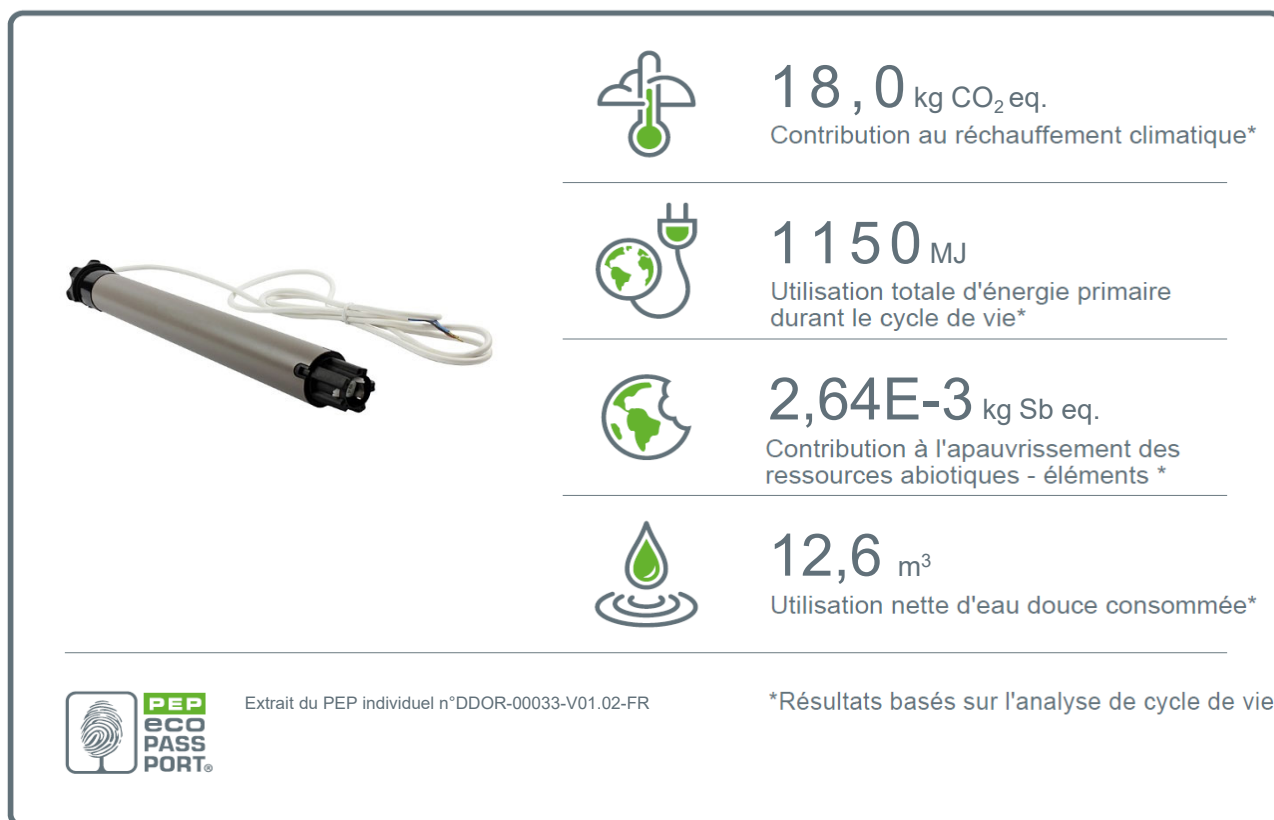
Les valeurs de ces impacts sont valides pour le cadre précisé dans ce document.

Elles ne peuvent pas être utilisées directement pour établir le bilan environnemental de l'installation.

(*) Le produit 6357026 - TYMOOV D10 RP2 est considéré comme identique au produit de référence 6357020. Il aura donc les mêmes impacts environnementaux que celui-ci.

Le produit 6357027 - TYMOOV D20 RP2 est considéré comme identique au produit 6357021. Il aura donc les mêmes impacts environnementaux que celui-ci.

Affichage simplifié



Contact juridique : ecoconception@deltadore.com

N° enregistrement : **DDOR-00033-V01.02-FR**

Règle de rédaction : **PCR-ed3-FR-2015_04_02**

PSR0006-ed1.1-FR-2015_10_16

N° d'habilitation du vérificateur : **VH18**

Information et référentiel : www.pep.ecopassport.org

Date d'édition : **05-2021**

Durée de validité : **5 ans**

Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 : 2010

☐ Interne ☒ Externe

Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Philippe Osset (SOLINNEN)

PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1:2016

Les éléments du PEP ne peuvent pas être comparés avec les éléments issus d'un autre programme

Document conforme à la norme NF EN 14025 : 2010 « Marquages et déclarations environnementaux.

Déclarations environnementales de type III »

